

#4ème trimestre 2024

ACTIVITES DE CHANTIER SUR LA PERIODE

Nota : Pour ce trimestre le bulletin CO11 ne traite que du secteur dit « basse-vallée »

Basse vallée

Inter-sites ; réalisation de convoyeurs (bandes transporteuses) :

- Travaux préparatoires (débroussaillage, piquetage & balisage),
- Fondations, pose des superstructures, montage de tours de transferts, parois clouées et remblais derrière la maison syndicale,
- Mise en place de la structure support des convoyeurs au-dessus de l'Arc à St-Félix et aux Resses.

Plan des épines :

- Stockage des matériaux provenant de CO6/7 et CO8, tri et utilisation sur le bassin St Jeannais par le MT103,
- Poursuite de la mise en place et en service des infrastructures (pont bascule, poste de pilotage, travaux d'aménagement du parking VL et engins, enrobés).

Resses :

- Travaux préparatoires (préparation zone de levage du pont sur l'Arc, pose transformateur, aménagement de piste), montage de la charpente en bois de la tour de transfert,
- Déboisement et mise en place des clôtures définitives et grillage amphibien.

Plan d'Arc :

- Déstockage d'une partie des matériaux sur des sites extérieurs,
- Préparation de la plateforme et création d'une entrée depuis la RD1006.

Saint-Julien :

- Aménagement de la plateforme et VRD, alimentation électrique,
- Réception et stockage d'éléments de convoyeurs, prémontage,
- Travaux de remblais pour réalisation de la tour de transfert et fondations,
- Génie civil (massifs de sauterelle et rampe de trémie),
- Démarrage des clôtures définitives incluant les barrières petite faune.

#4^{ème} trimestre 2024

Illaz :

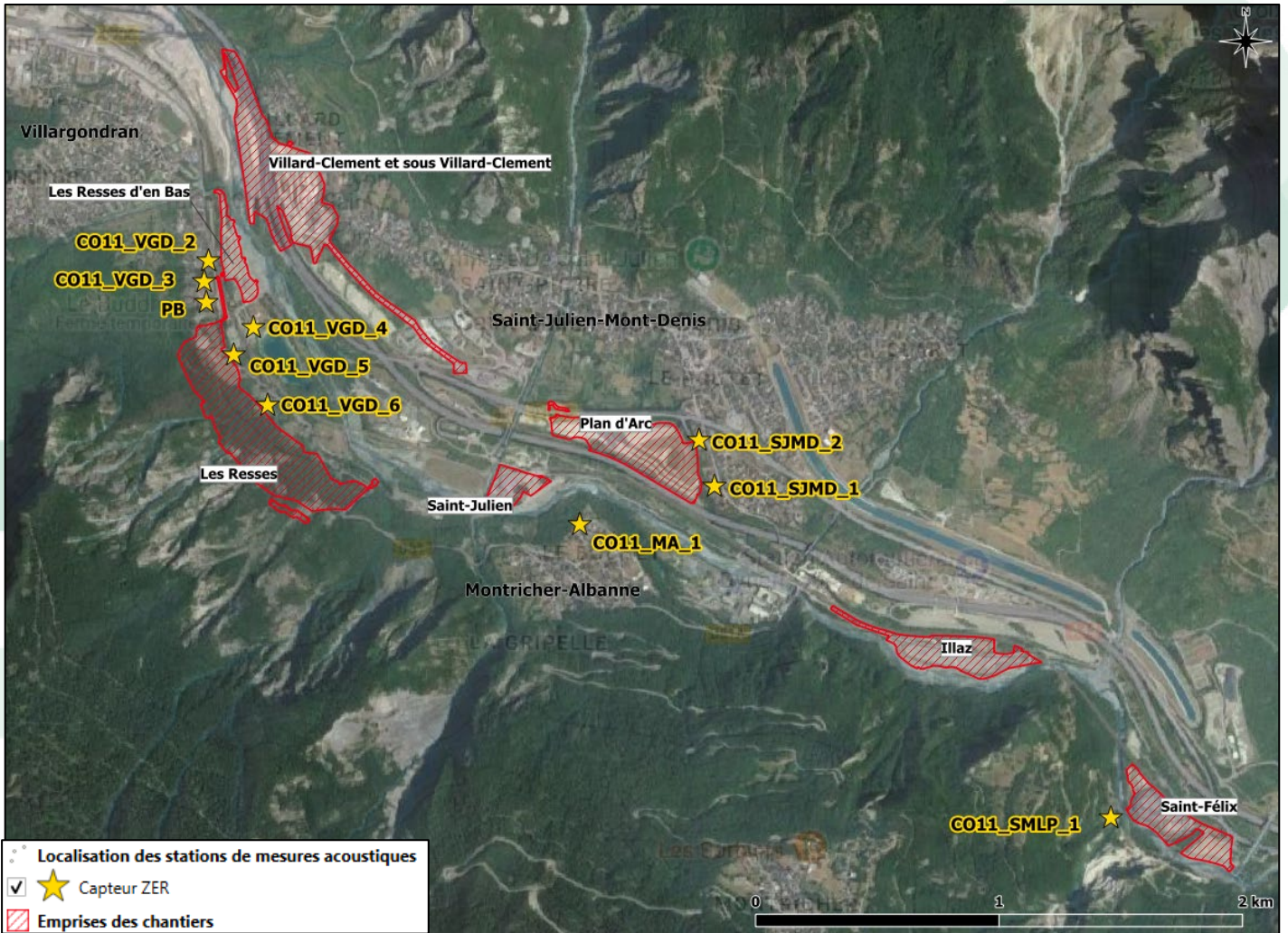
- Travaux préparatoires (installation de la base vie et de ses réseaux secs et humides, terrassements),
- Postes électriques,
- Travaux de génie civil pour la station de traitement des matériaux,
- Travaux de forage de 2 puits,
- Travaux pour ITE (installations terminales embranchées) : pose de catenaires.

Saint-Félix :

- Évacuation de MATEX sulfatés déposés par le CO7,
- Aménagement de plateforme, enrobés pour zone de stockage structure de convoyeurs,
- Fondations des appuis de convoyeurs et tours de transferts,
- Prémontage d'éléments de convoyeurs.

LOCALISATION DES POINTS DE SUIVI BRUIT

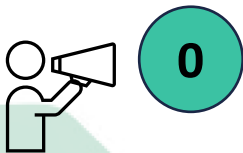
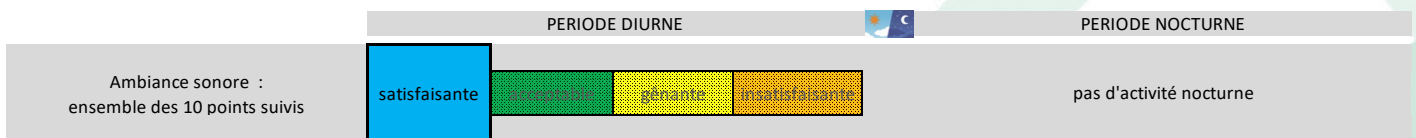
Le présent bulletin concerne les résultats des points implantés en basse vallée, l'implantation des sonomètres en haute vallée est en cours d'étude.



#4ème trimestre 2024

APPRECIATION GENERALE BRUIT DU CHANTIER

Les données recueillies par les dispositifs de surveillance corrélées avec les signalements conduisent à évaluer des situations sonores satisfaisantes autour des plateformes en cours d'aménagement sur la basse vallée.



0 signalement lié à l'acoustique sur ce secteur.

PLUS DANS LE DETAIL...


Les tableaux récapitulatifs ci-après présentent les dépassements, en lien ou non avec le chantier, des seuils sonores imposés au chantier en périodes diurnes et nocturnes pour l'ensemble des mesures menées pour le CO11.

Les dépassements non liés au chantier sont généralement corrélés à des activités de voisinage (tondeuse, débroussailleuse, ...), aboiements de chiens ou encore aux phénomènes météorologiques (orages) impactant la valeur sonore.


Des dépassements nocturnes ont été enregistrés pour les points CO11_SMLP_1 et CO11_SJMD_1 bien qu'il n'y ait pas de d'activités sur les sites d'Illaz et de Plan d'Arc la nuit. Ces bruits sont donc d'origine externe au chantier.

De même, le point CO11_SMLP_1 a été déplacé à la demande du riverain, fin novembre 2024, à proximité d'un transformateur qui réhausse le niveau sonore. Le seuil diurne est aussi dépassé pour les mêmes raisons.

#4ème trimestre 2024

 **Période diurne (07h00-22h00)**

point	Octobre		Novembre		Décembre		4ème Trimestre 2024
	Nombre de jours avec dépassements liés au chantier	Nombre de jours avec dépassements non liés au chantier	Nombre de jours avec dépassements liés au chantier	Nombre de jours avec dépassements non liés au chantier	Nombre de jours avec dépassements liés au chantier	Nombre de jours avec dépassements non liés au chantier	
CO11_VGD_2	0	1	0	0	0	0	100%
CO11_VGD_3	0	0	0	0	0	0	100%
CO11_VGD_4	0	0	0	2	0	5	100%
CO11_VGD_5	0	3	0	0	0	1	100%
CO11_VGD_6	0	0	0	0	0	0	100%
CO11_SMLP_1	0	0	0	14	0	31	100%
CO11_SJMD_1	0	0	0	30	0	3	100%
CO11_SJMD_2	0	0	0	0	0	0	100%
CO11_MA_1	0	0	0	0	0	0	100%
PB	0	4	0	0	0	0	100%

 **Période Nocturne (22h00-07h00)**

point	Octobre		Novembre		Décembre		4ème Trimestre 2024
	Nombre de nuits avec dépassements liés au chantier	Nombre de nuits avec dépassements non liés au chantier	Nombre de nuits avec dépassements liés au chantier	Nombre de nuits avec dépassements non liés au chantier	Nombre de nuits avec dépassements liés au chantier	Nombre de nuits avec dépassements non liés au chantier	
CO11_VGD_2	NC	0	NC	1	NC	0	100%
CO11_VGD_3	NC	1	NC	0	NC	0	100%
CO11_VGD_4	NC	0	NC	2	NC	5	100%
CO11_VGD_5	NC	2	NC	0	NC	0	100%
CO11_VGD_6	NC	1	NC	0	NC	0	100%
CO11_SMLP_1	NC	0	NC	30	NC	31	100%
CO11_SJMD_1	NC	31	NC	30	NC	30	100%
CO11_SJMD_2	NC	0	NC	0	NC	0	100%
CO11_MA_1	NC	0	NC	5	NC	0	100%
PB	NC	13	NC	5	NC	1	100%

NC : Pas d'activité de chantier

Les dépassements sonores (émergences) sont comptabilisés sur la base de la différence entre le niveau de bruit intégrant les sources sonores du chantier et le niveau de bruit existant sans le chantier.
 Emergence admissible sur période diurne : 5 dB(A)
 Emergence admissible sur période nocturne : 3 dB(A)

#4ème trimestre 2024

FOCUS SUR LES DEPASSEMENTS SONORES

Absence de dépassement liés aux travaux.

FOCUS SUR LES SIGNALEMENTS DES RIVERAINS

Absence de signalement relatif au bruit sur ce trimestre.

TELT reste attentif aux besoins des riverains pour réduire les nuisances sonores que le chantier peut occasionner.

Un numéro unique est à votre disposition pour signaler d'éventuelles nuisances : 04 85 98 98 98